

Sécrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 14 mars 2024 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section langues vivantes étrangères : espagnol, à la session 2024,
- Vu les propositions du président de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve orale d'entretien du concours susvisé :

**Examineurs spécialisés**

Mme Marie CHAMOSSET  
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de GRENOBLE

Mme Caroline COHEN  
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de GRENOBLE

M. Michel MOGIS  
Attaché d'administration de l'Etat

Académie de GRENOBLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 28 mai 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU